ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS D'USAGE ET DE LA FORET USAGERE (ADDUFU)

ASSEMBLEE GENERALE 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être aussi nombreux.
Elle formule le vœu que 2022 soit l'année du dénouement heureux pour les dossiers qui nous mobilisent.

Remerciements .
Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance à Mme le Maire de Gujan Mestras de nous accueillir dans cette belle salle et d'avoir mis à notre disposition tous les équipements utiles à la tenue de cette assemblée dans les meilleures conditions. Je remercie également son adjointe Elisabeth Rezer Sandillon, fervente défenseure de la FU et toujours à nos côtés.
M.Boudigue, Adjoint au Maire de La Teste de Buch, est présent parmi nous et je l'en remercie.
Merci à Mmes et MM. les représentants d'associations.
Se sont excusés M.le Sous Préfet d'Arcachon-Mme Monique de Marco, Sénatrice- M.Vital Baude, Conseiller régional- Mme et MM. Les Maires de Gujan Mestras, de La Teste de Buch et du Teich
Mme la Députée, Sophie Panonacle nous rejoint à 15h00.

Le mot de la Présidente
L'assemblée générale est toujours un moment fort pour l'ADDUFU qui vient à la rencontre de ses adhérents, de ses amis et de tous ceux qui partagent avec elle la passion de la FU et qui se battent pour les droits d'usage.
La vie de l'association n'est pas uniquement jalonnée de conflits et de contestations bien que les multiples attaques contre les droits d'usage requièrent une vigilance permanente « .Nous devons être présents partout où l'avenir de la Forêt usagère est en jeu et intervenir au cœur des débats qui la concernent.
Nous avons aussi le devoir de faire connaître au plus grand nombre ce fleuron de notre patrimoine local, mais surtout l'obligation de transmission aux jeunes générations sur qui nous comptons pour reprendre le flambeau car l'avenir de la Forêt usagère repose sur eux.
Peut-être contribuons nous aussi auprès des écoliers à l'éveil des consciences pour la protection de la nature et à l'éclosion, parmi eux, de vocations pour les métiers de la forêt ?
Ainsi donc, tout au long de l'année passée, malgré le contexte sanitaire difficile, l'association et les bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts au service de la Forêt usagère.
Rendons hommage à nos bénévoles qui nous apportent une aide considérable
En particulier, si le fonctionnement de la scierie s'inscrit dans la durée, cela repose énormément sur le travail des bénévoles, qu'ils soient jeunes ou retraités. Leur disponibilité, leur ténacité,leur dévouement et leur engagement sans faille à votre service permet de faire vivre depuis des années le droit d'usage en bois d'oeuvre.
Permettez-moi de les mettre à l'honneur par vos applaudissements nourris !

Mesdames, Messieurs,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

A) MOBILISATIONS DE L'ADDUFU (Christine et Christian)

- **Contre le plan simple de gestion**

A la suite de la très forte mobilisation contre le plan simple de gestion déposé par un propriétaire, la ministre de la Transition écologique a choisi de s'accorder plus de temps avant de statuer définitivement, sans toutefois écarter l'idée qu' avec l'accord des syndics d'usagers, un plan simple de gestion pourrait être compatible avec les Baillettes et Transactions ! Ce sur quoi nous opposons un démenti catégorique et fondé !!!
Parallèlement, elle mandate une mission d'inspection.Celle-ci, menée par deux inspecteurs généraux, respectivement rattachés au ministère de la Transition écologique et au ministère de l'Agriculture, a eu lieu les 12 et 13 octobre.Nous les avons rencontrés le 12 octobre.
Que dire de cette mission d'inspection ?
Sur la forme,l'entretien a très vite tourné en un interrogatoire à charge contre l'ADDUFU sur un ton qui, parfois, aurait pu nous inciter à y mettre un terme, mais les enjeux étant trop importants, nous avons résisté 3 heures durant !

Sur le fond, nous avons été assaillis de questions mettant en doute la représentativité de l'association, la pratique des droits d'usage, le caractère légal de nos coupes, le statut de la scierie associative.

Quant à la question centrale du plan simple de gestion, (à l'origine de cette mission d'inspection), à notre grande satisfaction, l' un des inspecteurs soulignera plusieurs fois que l'idée même d'un PSG en forêt usagère est un non sens juridique, car purement et simplement inapplicable, du fait de son inopposabilité aus droits des tiers, en l'occurrence aux droits d'usage !
Inutile de préciser que cet aveu nous comble d'espoirs sur l'issue de cette affaire !
Mais, paradoxalement, en fin d'entretien, les inspecteurs nous invitent à faire des propositions sur la question suivante , ô combien déroutante par rapport à l'aveu précédent, à savoir :
« Comment mettre en place une gestion globale de la forêt, un plan simple de gestion ? »

Ce à quoi nous objectons avec force que notre réflexion est aboutie depuis fort longtemps :

- les Baillettes et Transactions constituent depuis des siècles le plan de gestion globale de la forêt usagère, un plan qui privilégie un mode de gestion raisonnée, « au moindre dommage pour le massif », un mode de gestion durable, protecteur des milieux naturels.

Que s'est-il passé après cette rencontre ?
Nous avons été amenés à corriger le compte rendu des inspecteurs, qui comportait des erreurs et des omissions dans la transcription de nos propos.
Surtout, ne figurait pas dans ce document la reconnaissance par les inspecteurs de l'inapplicabilité d'un plan simple de gestion en forêt usagère !
Nous leur avons également rappelé par lettre du 29 octobre notre positionnement juridique sur ce dossier.
Enfin, nous avons tenu à informer la ministre de notre désappointement causé par le climat inapproprié de l'entretien, par la non transmission du compte rendu corrigé , et par l'omission (volontaire ou pas?) dans ce document de l'aveu des inspecteurs sur l' inapplicabilité du plan simple de gestion en forêt usagère.

Lors de l'audition, nous avons senti que les Inspecteurs s'inspiraient des propriétaires !
Veulent-ils nous faire aller vers une nouvelle transaction ?
Ce à quoi nous répondons : « Hors sujet!!! » : la question centrale de la mission était le plan simple de gestion !
Veulent-ils,dans ces conditions, nous faire redescendre dans la rue , devant la Sous Préfecture ?
Nous savons que les Inspecteurs contestent le rôle primordial de l'ADDUFU!Envers et contre tous, nous défendrons les usagers et développerons l'exercice des droits d'usage !

Dans l'attente du rapport final, il importe à nos yeux que l'ensemble des acteurs mobilisés parlent d'une seule voix dans la défense des Baillettes et Transactions. Continuons donc à afficher une forte mobilisation et une solidarité sans faille.

- **Pour la DFCI en FU conforme aux Baillettes et Transactions**

L'ADDUFU répète encore qu'elle est tout à fait favorable à la mise en sécurité des chemins de DFCI en forêt usagère, mais qu'elle s'opposera à toute tentative de détournement des bois coupés telle que l'envisageait l'ASA DFCI ;
Il est fort dommage que la médiation tentée par la mairie de La Teste de Buch pour que le chantier reprenne suivant les règles des Baillettes et Transactions n'ait pas abouti. Et ce, par la faute de l'ASA DFCI et des propriétaires !
Que prévoyait cette médiation, s'inspirant de la Transaction de 1917 :

- Que le marquage des pins à abattre soit fait par les syndics généraux
- Que les bois coupés soient vendus par adjudication et que le produit de la vente soit répartie entre les propriétaires, les villes de LTB et de GM, et la caisse syndicale.

Rappelons qu'en 1951, ces dispositions avaient été appliquées lors de la création de la piste 214 !

- **Pour faire cesser les atteintes à la forêt usagère, sité classé**

La question est de savoir si la forêt usagère , sité classé, est protégée comme il se doit ?

Les transformations et extensions de certaine cabanes, très éloignées de l'aspect authentique d'une cabane de résinier, constituent des infractions caractérisées. La loi pose avec fermeté le principe de restauration à l'identique de la cabane préexistante, sans incidence significative sur les caractéristtiques du site classé.
Nous insistons sur l'impérieuse nécessité de faire cesser ces dérives : en effet, et à titre d'exemple, les clôtures au-delà de la limite autorisée (jusqu'à 2000 m2 au lieu des 500 m2 admis), le détournement des chemins,...etc empêchent déjà le libre exercice des droits d'usage.

La DREAL reconnaît expressément « l'importance d'entretenir les cabanes de résiniers qui font partie du patrimoine local, mais en gardant l'esprit des lieux et, en particulier, la modestie et la sobriété de ce type de construction »
A-t-elle poursuivi les infractions constatées , en application du code de l'Environnement ?

Autre atteinte flagrante au site classé : ce mobil-home sur la parcelle de la Peyrique !
Il ne semble pas que son propriétaire ait fait procédé à son enlèvement, comme le lui enjoignait l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 ;
Depuis 2 ans donc, il ne se passe rien ! Depuis 2 ans, la mise en demeure préfectorale reste lettre morte !

Au-delà des constats et des exortations incessantes de notre part, il est plus que temps d'agir . Que les autorités compétentes fassent respecter la Loi en actionnant les poursuites en justice pour exiger la remise en état du site classé !

- **Pour faire réprimer les délits commis en violation des droits d'usage**

Des plaintes ont été déposées en 2018 et 2019 pour des faits de coupes illégales, vols de bois et complicité de vol de bois.
(Les faits délictueux sont largement décrits dans le rapport de la dernière AG)
Qu'en est-il du suivi de ces plaintes ?
Ces plaintes sont toujours en cours d'investigation au Parquet de Bordeaux.
Laissons faire le cours de la Justice. Certes, le temps judiciaire est particulièrement long.Nous le comprenons.Qui n'a pas entendu parler ou lu dans les médias l'extrême encombrement des tribunaux.Croulant sous les dossiers, ils ne peuvent que prioriser les affaires:dans ce contexte, nous sommes conscients que la priorité doit être donnée au traitement des atteintes à la personne...
Toutefois, nous ne renoncerons pas.
Notre espoir demeure car d'autres recours sont possibles en réparation des dommages subis, devant la juridiction civile, pour le cas où la procédure pénale n'aboutirait pas en notre faveur.

En conclusion, ce qu'il faut retenir de ces affaires, c'est que la vigilance et la mobilisation des usagers et des chasseurs a permis une intervention rapide sur les lieux et l'interruption de ces opérations frauduleuses.
Malheureusement, cela ne suffit pas.
C'est pourquoi, l'ADDUFU insiste à nouveau pour que les Communes représentantes des usagers mettent en place la procédure d'urgence dite « référé d'heure à heure » : celle-ci permet, dès la connaissance de l'infraction, de saisir le juge des référés. Celui-ci statue dans un bref délai sur l'interruption des coupes et la mise sous séquestre du bois coupé.
Il y a « urgence » à mettre en place cette procédure d'urgence !!!
Ceci serait un signal fort adressé par nos représentants aux propriétaires récalcitrants qui ne respectent pas les Baillettes et Transactions et qui seraient tentés par la récidive de nouvelles coupes rases illégales.

Tous nos remerciements à notre avocat, Maxence Waterlot, pour son expertise précieuse ...

- **Pour maintenir la vigilance sur les opérations du Conservatoire du Littoral**

Nous suivons également de près les travaux du Conservatoire du Littoral portant sur la 2ème phase d'expropriations de parcelles limitrophes de la Dune.
Lors de la 1ère phase d'expropriation, en 2016, nous avions obtenu que les droits d'usage soient exclus du périmètre d'expropriation. Ceux-ci continuent à s' exercer sur les parcelles expropriées.
Nous veillerons à ce qu'il en soit de même pour les parcelles en cours d'expropriation.
Nous l'avons rappelé au moment de l'enquête publique qui s'est déroulée en 2019.

- **Pour contribuer aux travaux du Sybarval en vue de l'élaboration du SCOT**

Le SYBARVAL (Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre) poursuit l'élaboration du SCOT à l'échelle des 17 communes du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre.
Le directeur du Syndicat a souhaité nous rencontrer pour échanger sur le statut de la forêt usagère et appréhender les enjeux du site à prendre en compte dans le futur projet de territoire.
Il ne fait aucun doute que, dans tout projet d'aménagement térritorial ayant notamment pour ambition de lutter contre les impacts du changement climatique, la prise en considération de la forêt usagère est incontournable.
Dans cette optique, l'ADDUFU veillera autant que faire se peut, à ce que la sauvegarde de l'intégrité du site soit privilégiée dans le futur schéma d'organisation territoriale.
Pour ce faire, nous assisterons autant que possible aux réunions publiques ; nous avancerons nos propositions via

le réseau d'informations et de communications du SYBARVAL ; nous prendrons régulièrement connaissance des publications du syndicat sur ces travaux.
L'ADDUFU participera volontiers au groupe de travail mis en place par la CEBA .

Lors d'une conférence publique , le 19 novembre dernier, la problématique majeure du SCOT était posée :
« Comment adapter la ville et le territoire pour faire face au changement climatique ? »
La réponse, me semble-t-il, ne serait-elle pas de favoriser la préservation des milieux naturels dont le rôle essentiel contre les effets du changement climatique n'esr plus à démontrer.
Il serait paradoxal de vouloir agir contre les effets du changement climatique et, parallèlement, sacrifier les milieux naturels au nom de l'urbanisation et du développement touristique qui ont vraisemblablement atteint leur point limite....

Nous nous intéresserons de près à ce dossier.
Nous vous invitons à faire de même.
L'avenir de la forêt usagère est en jeu : soyons vigilants sur le traitement qui lui sera réservé dans le SCOT.

- **Pour que la défense de la forêt usagère et des droits d'usage bénéficie du soutien des Maires, représentants des usagers**

Les maires de Gujan Mestras et de La Teste de Buch sont les représentants des usagers.
A ce titre, nous comptons toujours sur leur détermination à défendre la forêt usagère et les droits d'usage. La loi leur donne cette légitimité.
C'est au nom de cette légitimité que nous les sollicitons systématiquement sur les dossiers sensibles .
Nous leur sommes reconnaissants de leur soutien et de leur présence à nos côtés.
Nous formulons le vœu que notre collaboration perdure dans le même état d'esprit de dialogue et de confiance.

B) ANIMATIONS ET COMMUNICATIONS

- **Communication de l'ADDUFU (Jocelyne Belliard)**

Nous nous sommes munis d'un certain nombre d'outils pour faire connaître notre existence et nos actions à la population, à nos sympathisants, nos adhérents et nos militants.
- D'abord les permanences :
Elles se tiennent très régulièrement
-les 1ers samedis du mois au marché de La Teste de 10h à midi
-les 2èmes samedis du mois à gujan-Mestras de 10h à midi à la maison de la culture 43 cours de Verdun
-les 4èmes samedis du mois à Cazaux de 10h à midi devant le bar-tabac le Cazautier.
Ce sont des rendez-vous essentiels de contacts directs, d'échange, d'informations sur les droits d'usage et de nos actions entreprises, de nouvelles adhésions.

- Ensuite, les bulletins d'information trimestriels, ''l'écho de l'usage'' qui informent les adhérents de l'actualité de l'ADDUFU dans tous les domaines de son action.
C'est un lien de proximité et de relance pour nos actions.
- Les réseaux sociaux sociaux :
FACEBOOK Nous avons complètement construit un nouveau compte et une nouvelle page facebook qui est très vivante et très active.
Nous avons 670 « amis » sur notre profil (ou compte) et 474 abonnés sur notre page. Cela représente 50% de plus que sur l'ancien compte
Tous nos évènements y figurent et les abonnés apprécient beaucoup nos actions, tant les actions revendicatives que les actions pédagogiques et patrimoniales

Le SITE ADDUFU

Il aurait dû être refait en 2021 mais le manque de disponibilité du responsable du projet n'a pas permis de finaliser le projet cette année.

LES PUBLICATIONS

- Le livret sur la FU de jean-Pierre Colin

Notre adhérent et bénévole JP Colin d'une créativité incroyable a mené et mène encore des travaux de fond d'une très grande utilité.

Son livret sur la forêt usagère du Captalat que l'on peut acheter pour la modique somme de 5 euros est d'une grande richesse et est très complet. Avec ce livret, vous saurez tout sur notre forêt et comme bonus, les QR CODES qui se trouvent au bas de nos 17 affiches du centenaire renvoient aux pages du livret sur le thème concern ».
-L'ouvrage de référence de Fernand LABATUT : « Histoire des droits d'usage dans la Montagne de La Teste » a été réédité par la Société hHistorique et Archéologique d'Arcachon et du pays de Buch.
Nous en sommes dépositaires et vous pouvez l'acheter au prix de 12 euros

PARTICIPATION AUX FORUMS DES ASSOCIATIONS DE GUJAN MESTRAS ET DE LA TESTE DE BUCH

- **L'accueil des écoles en forêt usagère (Jean Pierre Colin)**

(Cf diaporama)
Notre association a pour but la défense des droits d'usage mais aussi la promotion de la Forêt Usagère. Nous pensons que la meilleure façon de la défendre c'est de la faire connaître, de la faire aimer et de transmettre ce patrimoine aux nouvelles générations.
C'est pourquoi nous avons ouvert plusieurs chantiers.
Tout d'abord le livret sur la Forêt Usagère qui traite de son histoire, de son fonctionnement mais aussi de sa faune et de sa flore. Chacun peut se procurer de document pour la modique somme de 5, €. N'hésitez pas à l'offrir à vos amis, à votre famille, à vos enfants et petits enfants. C'est un beau cadeau utile, enrichissant où on apprend beaucoup. Nous avons lancé une deuxième édition suite au succès de la première.
Ensuite nous nous sommes fixé l'objectif suivant : que dans chaque école, tous les ans, les enfants d'un même niveau de classe entendent parler de la Forêt Usagère, de son histoire, de son fonctionnement, visitent une cabane de résinier ou (et) le pôle forestier, découvrent la flore et la faune, afin qu'au cours de leur scolarité, chaque enfant des quatre communes du Captalat, ait une information sur cette forêt. Voilà notre objectif.
Nous avons distribué gratuitement 30 livrets dans toutes les bibliothèques des écoles du Captalat, c'est-à-dire La Teste, Gujan Mestras, Arcachon et Cap Ferret. Les instituteurs peuvent ainsi s'en servir dans leurs cours.
Nous avons mis à disposition des écoles, outre les 30 livrets, l'exposition du centenaire que vous avez vu en rentrant dans la salle, qu'ils peuvent afficher dans leur école. Nous leur avons distribué gratuitement le fichier vidéo de l'exposition qu'ils peuvent projeter dans leur classe avec un vidéo projecteur.
Nous avons proposé aux écoles de recevoir les classes de CM1 à la Cabane d'Arnaud, propriété de la ville de La Teste. Au printemps nous avons ainsi reçu 10 classes des écoles de La Teste. À l'automne nous avons reçu 12 classes de La Teste et de Gujan, ainsi que le centre aéré de Gujan ce qui représente plus de 500 enfants. Nous avons déjà des réservations pour le mois de mai.
Une dizaine de bénévoles de l'ADDUFU accueillent les enfants.En arrivant, nous commençons par leur faire découvrir et reconnaitre les plantes et les arbres de la forêt en leur faisant réaliser, un herbier, avec l'aide des maitres. Ils collectent les feuilles dans leur carnet de séchage sur le chemin qui mène à la cabane d'Arnaud.
Arrivé à la cabane, où ils peuvent ranger leurs affaires à l'abri, ils ont droit à une démonstration de gemmage, réalisée par Christian Gousset entre autres. Ils découvrent la résine, la colophane, l'essence térébenthine, les outils et la vie des résiniers. Les enfants sont très surpris quand on leur dit que les résiniers et leurs familles vivaient dans cette cabane sans électricté, sans eau courante et sans portable et que les enfants allaient à l'école à pied jusqu'à Cazaux….
Ensuite Anne Marie Cubat fait une information sur l'apiculture, avec de magnifiques panneaux explicatifs. On explique aux enfants le fonctionnement de la ruche, le travail des abeilles ouvrières, de la reine, ce que sont le pollen, la gelée royale, les cadres, l'enfumage, la récolte du miel. Ils posent beaucoup de questions et attendent avec impatience le moment où l'on goûte le miel.
Puis, c'est le pique-nique sorti du sac pour les enfants et les grillages au feu de bois pour les enseignants et les accompagnateurs. Moment très convivial d'échange et de partage.
Après le repas nous leur proposons une course au trésor, par équipe de trois, avec une dizaine de questions, sur la forêt, les plantes, les animaux. Nous avons été surpris que les enfants ne sachent pas mesurer la circonférence du chêne tricentenaire de l'airial. C'est un moment de détente et d'apprentissage prisé par les enfants et par les enseignants qui corrigent les questions.
Après cette course au trésor, c'est la découverte des insectes de la forêt, avec notre bénévole spécialiste, passionné et passionnant, Amador Paul. Il faut les voir courir après les libellules avec les filets à papillons, récupérer des insectes en tapant sur le feuillage des arbustes dans des petites boites avec des loupes que nous avons achetées spécialement pour cet atelier qui leur plait beaucoup.
Enfin, pour terminer la journée nous leur proposons, par équipe de huit, du Land-Art. Il s'agit de décorer avec des éléments naturels un carré de 4m2. Ils courent dans la forêt chercher des feuilles, des morceaux de bois, des pignes, des boules de houx etc. Les œuvres sont commentées par un bénévole et bien entendu applaudies.
Il est temps de reprendre le chemin de retour. Chaque enfant repart avec une plaquette pédagogique qui a été conçu par des bénévoles et des enseignants. Tous les enseignants nous ont félicité pour la qualité de cette

plaquette.
Nous avons aussi conçu des fiches pour les enseignants, « La Forêt Usagère expliquée aux enfants » L'inspection pédagogique a été impressionnée par la qualité de notre offre et encouragera les enseignants à venir avec leurs classes vivre cette journée en Forêt Usagère.
Nous avons aussi organisé une ½ journée d'information pour les enseignants que nous comptons renouveler le 9 mars prochain.
Nous irons voir, dès février, les écoles d'Arcachon et du Cap-Ferret pour leur présenter le projet. Ainsi toutes les écoles du Captalat, publiques et privées, auront été contactées et pourront faire découvrir à leurs élèves notre belle Forêt.
En plus de ces écoles primaires nous avons reçu le lycée professionnel de Bazas, les BTS gestion forestière. Nous recevrons au printemps la classe scientifique du Collège de La Teste et peut-être le Lycée de la mer de Gujan..
Nous avons fait remplir une fiche d'évaluation à chaque enseignant et l'on peut dire au vu des retours que tous les enseignants sont unanimement satisfaits et ravis de cette sortie et de ce qui est proposé. Maintenant à nous d'assurer car en une année nous devrons recevoir 17 écoles, soit environ une trentaine de classes, soit 750 enfants tous les ans. Ce chiffre est significatif et montre que notre objectif de départ est d'ores et déjà atteint.
Pour ma part et pour tous les bénévoles, ce fut un véritable plaisir de voir tous ces enfants découvrir notre forêt, de voir vivre ce bel espace de la cabane d'Arnaud et de constater que notre investissement en valait la peine.

Félicitations au Conseil d'administration de l'ADDUFU d'avoir fait ces choix et aux bénévoles que vous pouvez applaudir.

- **Une journée sur le terrain pour les BTS Gestion forestière (Christian)**

Le 20 octobre dernier l'ADDUFU a de nouveau accueilli une classe de BTS gestion forestière du lycée agricole de Bazas.
L'ADDUFU apprécie cette attention des enseignants à la particularité de notre forêt usagère. C'est le signe que son mode de gestion ancestral représente de nos jours une curiosité et une base de réflexion pour des futurs gestionnaires de forêts domaniales ou privées où les semis et les sélections de plans sont la règle.
Au cours de ces visites, il est réconfortant de voir l'intérêt que portent ces élèves à l'histoire de cette forêt, à son peuplement, au gemmage et à ces effets sur la qualité du bois transformé qu'ils découvrent au cours de la visite de la scierie.
L'an dernier, divisés en deux groupes séparés de quelques centaines de mètres, les élèves se sont prêtés au jeu du comptage du nombre de pins à l'hectare. Il en résulte une différence importante, 80 pour un groupe d'élèves, 3 ou 4 fois plus pour l'autre groupe, soulignant ainsi que le comptage est aléatoire.
Il est à préciser par ailleurs que pour renouveler ces rencontres une intervention des maires des communes usagères est nécessaire, rassurant ainsi la direction de cet établissement de Bazas qui subit des attaques répétées d'un -propriétaire ayant pins très à l'aise dans le vol de centaines de stères de pins mais peu enclin à l'enseignement des jeunes générations.
Enfin, il faut noter qu'à l'occasion de ces visites encadrées, doivent s'appliquer les préconisations du sous-préfet d'Arcachon concernant les visites culturelles qui ne sont pas soumises à autorisation des propriétaires.

- **La Fête de l'Usage (Christian)**

Cette 7ème édition de la fête de l'usage a pris une forme inhabituelle du fait de la tenue de l'assemblée générale le même jour sur l'espace du pôle forestier du Natus.
Cette fête de l'usage représente la visite d'environ 400 personnes. C'est l'occasion de découvrir l'association, la scierie en fonctionnement, d'assister aux conférences sur le gemmage ou les droits d'usage. Mais c'est bien plus que ça, c'est un lieu de retrouvailles, de convivialité qui permet à beaucoup de monde de s'attarder bien au-delà de la durée du repas pour refaire, sans doute, l'histoire de la forêt usagère, notre forêt usagère, notre tour Eiffel disait notre ami Claude Sologne.
Nous devons la réussite de cette fête grâce tout d'abord au concours des services techniques de la ville qui mettent à notre disposition un nombre important de barnums, tables, bancs et autres matériels dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Un grand merci à monsieur le Maire et ses équipes.
Nous sommes conscients des difficultés, pour eux, de satisfaire toutes les associations engagées dans cette même manifestation. Mais la volonté de tous permet de les surmonter.
Nos remerciements s'adressent également au service communication/infographie qui fait un excellent travail pour notre affichage et sur lequel l'ADDUFU compte encore pour cette année.
Remerciements aussi au comité des fêtes de La Teste qui nous prête son matériel de restauration et participe au transfert de leur lieu de stockage jusqu'au Natus.
Remerciements à tous les exposants et animateurs présents à cette belle journée, sans oublier tous les bénévoles qui ont assuré un service remarquable.
J'espère que nous aurons l'occasion de les remercier autour d'un buffet que nous pourrions organiser à la salle

Bonneval dès que les conditions sanitaires le permettront, si monsieur le Maire veut bien nous céder cet espace sur une journée.
Je rajouterai, pour conclure, que cette fête, initiée par Jean Claude Dupoy en 2015, doit se poursuivre. Pour cela, nous comptons sur tous ceux qui veulent bien donner un peu de leur temps libre pour préparer sa prochaine édition en septembre. Aussi, dès à présent, je vous invite à nous contacter.

- **La Fête à Léo (Christine)**

Depuis plusieurs années, nous participons à l'animation proposée à ses adhérents par l'association « Les Amis de Léo Drouyn ».
Léo Drouyn, artiste paysagiste né à Izon ,a traversé le 19ème siècle (1816-1896).Il nous laisse entre autres une œuvre abondante et remarquable autour des paysages et de l'arbre : en particulier, « le Bassin d'Arcachon, la forêt usagère, furent pour lui des thèmes d'inspiration constants » (Bernard Larrieu)
Le 16 juillet, nous les avons accueillis au Pôle forestier, d'abord pour un pique nique convivial et chaleureux, puis une visite de la forêt durant 2 heures, guidée par Christian Gousset, Claude Vassal et Jean Pierre Colin, que je remercie vivement. En plein cœur de la fièvre estivale, ce fut une parenthèse appréciée de tous dans la fraîcheur verdoyante du massif.
Dans ces instants là, nous mesurons à quel point notre territoire est riche de posséder un tel joyau !

- **Colloque annuel de la SFDE (Société Française pour le Droit de l'Environnement) du 27 au 29 octobre 2021**

L'ADDUFU a été sollicitée par M.Delzangles, professeur de Droit de l'Environnement à Sciences Po Bordeaux, chargé de l'organisation de ce colloque qui avait pour thème « Les communs en droit de l'environnement ».
Dans le cadre de ce colloque, universitaires, étudiants , représentants d'associations, étudiaient les expérimentations menées ici en France et ailleurs dans le monde, qui portent sur la création de biens communs par la réappropriation collective de portions de territoires : fleuves, terres agricoles, forêts,...
L'ADDUFU a témoigné sur le fonctionnement concret d'un bien commun en prenant la forêt usagère comme exemple.
Le statut séculaire de la forêt usagère et des droits d'usage a suscité le très vif intérêt de l'auditoire : la forêt usagère, bien commun dont le fonctionnement intangible depuis plus de 5 siècles permet un mode de gestion raisonnée et durable, leur apparaît ainsi comme une source d'inspiration pour ancrer dans la durée les expérimentations actuelles.

- **La « Journée Verte » de Gujan Mestras du samedi 6 novembre**

Comme chaque année, l'ADDUFU répond présent à cette animation. C'est l'occasion de rencontrer les usagers de Gujan Mestras ainsi que les élus de cette ville.
Comme Mme le Maire s'y était engagée, ses services avaient mis un stand adapté à nos besoins, ce qui a permis la présentation des affiches du Centenaire de notre Association, et tous les documents graphiques sur la forêt usagère.
Cela a été l'occasion d'accueillir M.Blondy, président de la SHAAPB, qui nous a remis plusieurs exemplaires de la réédition du livre de l'historien Fernand Labatut, livre que nous tenons à votre disposition sur tous nos stands.

C) ACTIVITES DU POLE FORESTIER (Jean Claude Dupoy)

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le pôle forestier a fonctionné toute l'année 2021, grace et surtout à l'aide importante de la quinzaine de bénévoles sans qui le sciage au bénéfice des usagers ne serait pas réalisable.
Cette année ; 158 demandes ont été satisfaites, pour un volume total de 210 m3.
108 pour La Teste
64 pour Gujan Mestras
36 pour le Cap Ferret
2 pour Arcachon

Pour ce qui concerne la partie technique, nous possédons ; la scierie, un tracteur forestier, une grue forestière, un élévateur. Tout ce matériel nécessite un entretien conséquent et la plupart des travaux sont effectués par des bénévoles.
Nous devons rendre un hommage très important à tous. Sans leur participation le pôle ne pourrait pas fonctionner.

Pour la part administrative, la nomination des nouveaux syndics des usagers semblait améliorer le processus de délivrance du bois, malheureusement la mauvaise volonté pour ne pas dire pire des nouveaux syndics des propriétaires, le fonctionnement de l'attribution du bois en conformité avec les baillettes et transactions n'est pas réalisable.
Heureusement nos anciens avaient envisagé ces situations et la transaction de 1759 nous permet de satisfaire les demandes malgré le refus des deux individus représentant les propriétaires, qui s'obstinent à ne pas respecter les règles qui régissent le fonctionnement de la forêt usagère.

Un nouvel imprimé de demande de bois a été proposé par l'ensemble des syndics, ce document présente des divergences avec les textes, c'est pourquoi nous souhaitons un nouvel examen de ce document afin de le valider.

Je termine mon discours en renouvelant de la part de tout le conseil d'administration, nos plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui viennent nous aider en donnant de leur temps pour faire fonctionner efficacement le pôle forestier et je lance un appel à ceux d'entre vous qui voudraient nous rejoindre ,ils seront les bienvenus.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS: Adopté à l'unanimité

2) RAPPORT FINANCIER 2021

Compte Résultat 2021	DEPENSES	RECETTES	
Adhésions		18 098,00 €	1095 adh = 15€/adh - 178 nvelles adh
Intérêts Compte Livret		177,92 €	frais impression pour adh sansmail (+300): comptes rendus AG, Bulletins info, lettres relances
Don	100,00 €	200,00 €	
Frais Bancaire	106,40 €		timbres pour ces envois ,+800 enveloppes relances
Fournitures Bureau	1 270,59 €		
Frais postaux	2 516,73 €		frais avocat /dossiers ASA DFCI, Plan Simple de Gestion
Frais Justice	7 293,44 €		
Création salle réunion	2 493,12 €		Fête U , tracts manif PSG, dépliants pédag,bois oeuvre
Animation-communication	7 002,37 €	3 816,13 €	215 livrets, 30 cartes de la forêt usagère
livrets+cartes		1 500,00 €	
Assurances	2 277,61 €	574,12 €	remboursemt sinistre roue remorque
			GROUPAMA engins.MAÏF multirisques, immobilier, biens
Pôle Forestier Sciage	30 710,40 €		
P F Investissement	2 714,48 €		plateforme chargt, débroussailleuse, 2 roues remorques occasion
P F Entretien	5 756,52 €		
P F Energie(électricité,carburant)	5 725,61 €		entretien réparation scie,manitou, tronçonneuses...
P F divers	346,66 €		
Pôle Forestier Sous- total	45 253,67 €	49 392,41 €	210 m3 bois scié
	68 213,93 €	73 758,58 €	
Résultat exercice 2021		5 544,65 €	

A propos du don de 200,00 €, la Présidente précise qu'il a été versé par la CEBA (Coordinnation Environnementale du Bassin d'Arcachon), pour soutenir les mobilisations et toutes actions de l'ADDUFU, notamment contre le plan simple de gestion. La Présidente réitère ses chaleureux remerciements au président de la CEBA, Jacques Storelli

Le bilan financier est validé sans observations par les vérificateurs aux comptes, Mmes Catherine Bordes et Le Grognec Anne Marie que nous remercions pour leur disponibilité.
Mme la Présidente sollicite l'adoption du rapport financier.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER : *Adopté à l'unanimité*

PAROLE AUX ÉLUS :

Sophie Panonacle, Députée, renouvelle son soutien à l'ADDUFU dans ses initiatives .Elle émet des doutes cependant sur l'issue de la mission ministérielle : En tout état de cause, le statut de la Forêt usagère porté par les Baillettes et Transactions ne devrait pas être remis en cause.

Elisabeth Rezer Sandillon, Adjointe à la Maire de Gujan Mestras, plaide pour que des associations fortes interviennent dans la vie locale:à ce titre, elle remercie l'ADDUFU qui, forte de ses 1100 adhérents, pèse dans la défense de ce « bien commun » qu'est la forêt usagère. La Maire de Gujan Mestras, sera toujours aux côtés de l'ADDUFU dans ce combat.

Jean François Boudigue, Adjoint au Maire de La Teste de Buch, Référent « Forêt usagère », réitère également le soutien du Maire de La Teste de Buch. La forêt usagère est « un modèle de référence » qu'il faut défendre , notamment contre toutes tentatives de spéculation.Il rappelle qu'il travaille à un projet de relance du gemmage ,

pour commencer sur la parcelle appartenant à la mairie.

Alain Chauteau, conseiller municipal de La Teste de Buch, intervient pour affirmer son soutien à l'ADDUFU et à ses actions.

PAROLE AUX ADHÉRENTS

A propos du gemmage, M.Le Métayer rappelle l'existence du Musée de La Gemme à Lesperon, dans les Landes, et les initiatives actuelles dans la reprise de cette activité forestière.
Sur la notion de « bien commun », un adhérent nous renvoit à l'article du Monde, paru le 29 août dernier, sur les « communautés usagères , article qui fustige la politique française de rationalisation administrative tendant à l'élimination de ces formes de propriété collective. Il serait intéressant de faire connaître la forêt usagère aux signataires de cette tribune qui pourraient être un soutien de plus (notamment, députés, universitaires, militants de la cause environnementale,...).
Jacques Storelli,Président de la CEBA (Coordination environnementale du Bassin d'Arcachon), développe avec son talent habituel, son expertise juridique particulièrement étayée qui ne peut que justifier le rejet de tout plan simple de gestion en forêt usagère.

3) APPEL À CANDIDATURES DE VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2022 - POUR VOTE

Après appel de la Présidente, l'assemblée adopte les candidatures de ***Catherine Bordes et Anne Marie Le Grognec***
Adopté à l'unanimité

4) MONTANT COTISATION 2022- POUR VOTE

Il est proposé à l'assemblée générale de maintenir le montant de la cotisation à 12,00 € minimum.
Adopté à l'unanimité

5) RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT ET ÉLECTION DES NOUVEAUX CANDIDATS-POUR VOTE

Les sortants sont :
Alain Callède – Sébastien Devaux- Jean Claude Dupoy- Christian Gousset- Pierre Vuilleumier
Ceux-ci renouvellent leur candidature .
La présidente sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection des membres sortants.
Adopté à l'unanimité

A noter :
Jean Pierre Colin a été coopté courant 2021 par le Conseil d'Administration.
Celui-ci se déclare candidat .
La Présidente sollicite le vote de l'Assemblée Générale pour l'élection de Jean Pierre Colin aux fonctions de membre du conseil d'administration.
Adopté à l'unanimité

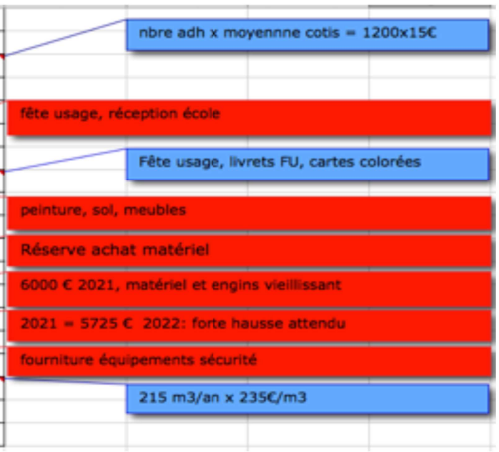
Deux postes d'administrateurs restent à pourvoir. Nous avons reçu la candidature de M.Léglise Jacques.
La présidente sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection de ce candidat au conseil d'administration.
Adopté à l'unanimité

La nouvelle composition du conseil d'administration est de 20 membres :
Francis Bégu- Jocelyne Belliard- Alain Callède- Jean Pierre Colin- Jean Philippe Deneux- Sébastien Devaux- Jean Claude Dupoy- Yann Florent-Jean Fribourg-Pascal Fur- Christian Gousset- Michel Guérin- Robert Labat- Jacques Léglise- Patrick Lescarret- Claude Peeters-Christine Peny-William's Pétro- Alain Trémoullière-Pierre Vuilleumier

6) *PREVISIONS FINANCIERES ET PERSPECTIVES POUR 2022*

➔ Prévisions financières pour 2022 :

Budget prévisionnel 2022	Dépenses	Recettes
Adhésions		18 000,00 €
Intérêt Compte Livret		200,00 €
Frais bancaire	200,00 €	
Fournitures bureau	1 500,00 €	
Frais postaux	2 000,00 €	
Animation Communication	7 000,00 €	6 000,00 €
Aménagement salle réunion	5 000,00 €	
Justice	8 000,00 €	
Assurances	2 500,00 €	
Investissement Pôle forestier	3 000,00 €	
Entretien matériel	8 000,00 €	
Energie (électricité, carburant)	6 500,00 €	
Bénévoles	500,00 €	
sciage	30 000,00 €	50 000,00 €
Pôle forestier sous-total	*48 000,00 €*	*50 000,00 €*
Total	74 200,00 €	74 200,00 €



➔Perspectives :

➔ Rester mobilisés :

- Le suivi de l'évolution des dossiers dits sensibles, tels que le plan simple de gestion, la DFCI...est notre priorité. Nous continuerons à faire prévaloir le droit par des recours en justice si nécessaire appuyés sur une forte mobilisation de nos adhérents. Nous comptons sur votre détermination et votre mobilisation

- Nous continuerons à faire barrage à toute tentative de restrictions des droits d'usage...

➔Poursuivre notre mission d'information et de transmission :

- Nos actions d'information et d'animation continuent en 2022.
- Nous comptons développer l'accueil des écoliers (Jean Pierre Colin)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

La Présidente, Le Secrétaire,

Christine PENY Alain Trémoulières

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

Le 8 février 2022, les nouveaux membres du conseil d'administration se sont réunis pour élire le nouveau bureau.

Absents excusés : Belliard Jocelyne, Devaux Sébastien, Dupoy Jean Claude , Guérin Michel

Le bureau élu est composé de :
Présidente : Peny Christine
Vice président délégué :Gousset Christian
Vice Présidents : Belliard Jocelyne, Florent Yann, Peeters Claude
Trésorier :Bégu Francis *Trésorier-adjoint : Callède Alain*
Secrétaire : Trémouillères Alain *Secrétaire adjoint : Fribourg Jean*